

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Brumaire, an IX.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris

HONGRIE.

De Brun, le 18 octobre (26 vendémiaire).

Il vient d'être publié un ordre de sa majesté impériale, pour la formation d'un corps de chasseurs dans la Silésie & la Moravie, sous la direction spéciale de son altesse royale l'archiduc Charles. Il est enjoint au gouvernement d'employer toutes les mesures propres à accélérer cette levée, & principalement celles que son altesse royale jugera les plus convenables pour atteindre ce but.

AUTRICHE.

De Vienne, le 19 octobre (27 vendémiaire).

On a beaucoup exagéré le produit de la levée hongroise. Sur cinquante-deux comitats, il n'y en a que 8 ou 9 qui aient voté un contingent de 900 à 1000 hommes. La moitié des autres comitats n'a voté que 5 ou 600 hommes; & le reste 3 ou 400. En sorte que l'armée d'infanterie ne fournira qu'environ 50 mille hommes d'infanterie, & 5 ou 6 mille de cavalerie.

Les états des royaumes de Dalmatie, Croatie & Esclavonie ont ouvert, le 15 septembre, une diète générale, dans laquelle il a été proposé de faire une levée en masse comme en Hongrie; mais cette proposition n'a pas eu de suite. Après s'être occupé de quelques points d'administration intérieure, la diète a nommé à la pluralité des voix M. de Petkovich grand juge des trois royaumes.

Un gentilhomme de ce pays, M. de Szoetics, qui a levé dans ses terres un corps de 100 volontaires, a publié, le 15 octobre, un appel à la noblesse des royaumes de Croatie & d'Esclavonie, pour l'inviter à suivre son exemple, & à former un corps de volontaires sous le nom de l'archiduc Ferdinand, pour servir seulement pendant la présente guerre. Il prie ses confrères de lui adresser leur réponse à Pleternicza, une de ses terres, où il restera jusqu'à la fin de novembre; & il termine en leur rappelant l'adage: *Dum Roma delibet, perit saguntum.*

On se flatte que cette circulaire, écrite avec beaucoup de chaleur & en style de grenadier, produira l'effet désiré.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 24 octobre (2 brumaire).

Les variations qu'on a remarquées pendant 15 jours dans les nouvelles de Vienne concernant les changemens survenus dans le ministère, ne provenoient pas de l'inexactitude des correspondans, ainsi que cela arrive très-souvent pour les nouvelles qui nous viennent de ce pays; c'étoient des variations réelles dans les dispositions de la cour. M. de Lehrbac, nommé d'abord ministre des affaires étrangères, n'a occupé ce poste que huit jours. M. le comte de Cobenzel, arrivé le 2 à Vienne, fut nommé le 7 ministre d'état, chargé de ce département, ainsi qu'on le voit par la notification officielle qu'il en fit le 8 aux ministres étrangers par une note ainsi conçue:

« L'empereur n'a pu rejeter la demande réitérée de son ministre de conférence, M. le baron de Thugut, de le charger de la direction du département des affaires étrangères, néanmoins il conserve la place de commissaire-général & ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des possessions de sa majesté en Italie, Istrie & Dalmatie. En même tems, sa majesté a daigné nommer le sousigné ministre de conférence & vice-chancelier de cour & d'état, & le charger, par *interim*, de diriger, en cette qualité, le département, vacant par la démission de M. le baron de Thugut, lequel sera réuni à l'avenir au département du cabinet de sa majesté, sous M. le grand chambellan, ministre de conférence & de cabinet, comte de Collaredo ».

Le reste de cette note ne contient que les formules & complimens usités dans de pareilles notifications: elle est en date du 8 octobre.

Les lettres de Vienne continuent de parler d'un rapprochement effectué, ou prêt à l'être, entre les deux cours impériales.

Du 30 octobre (8 brumaire). — Un courier, dépêché d'Amberg, vient d'apporter au gouvernement l'agréable nouvelle que madame l'électrice est accouchée heureusement d'un prince le 27 de ce mois, entre 9 & 10 heures du soir. Le nouveau né a reçu, sur les fonds de baptême, les noms de Maximilien-Joseph-Frédéric. Cet événement a causé la joie la plus vive dans la famille électorale; sentiment que partagent avec elle tous les habitans de la Bavière.

ANGLETERRE.

De Londres, le 29 octobre (7 brumaire).

On reçoit tous les jours beaucoup de lettres de différens officiers qui ont été employés à la dernière expédition contre Cadix; mais il en est peu qui s'accordent parfaitement sur les causes qui ont fait échouer cette expédition. Lord Keith étoit présent en personne, ou se tenoit sur la côte avec la plus grande partie de sa flotte. On dit que le commandant

espagnol avoit envoyé un parlementaire pour conjurer les Anglais de ne pas attaquer une malheureuse ville, déjà aux prises avec un ennemi terrible. Le lendemain matin trois ou quatre mille hommes étoient dans les bateaux tout prêts à effectuer une descente; mais ils furent bientôt contremandés, & remonterent à bord des vaisseaux. La raison de ce changement n'est pas exactement connue. On dit qu'il n'y avoit pas assez de bateaux pour mettre à terre, au même instant un nombre suffisant d'hommes. D'autres prétendent qu'il y avoit de la mésintelligence entre les commandans. Il faut attendre, pour prononcer, des renseignements plus précis & plus authentiques.

Le peuple s'étant attroupé, il y a quelque tems, à Schiefeld, le magistrat se rendit sur les lieux pour en connoître la cause. Le peuple lui représenta qu'au prix où se vendoit le pain & la viande, un travail de 14 heures par jour ne lui procuroit pas même de quoi se nourrir. Le magistrat répondit qu'il devoit alors vivre de pommes de terre & de choux. Il lui fut objecté qu'outre que ces vivres étoient également chers, ils ne pouvoient substantier l'homme de peine. Réflexion faite, ce peuple se transporta, le jour suivant, dans le champ de pomme de terre du magistrat, & après en avoir enlevé autant qu'il voulut, il attacha à un arbre l'écriéau suivant :

« Nous avons suivi le conseil de votre seigneurie; & si nous trouvons les pommes de terre bonnes, nous y reviendrons ».

Dans la nuit du 5 au 6 brumaire, un corsaire français, à rame, a eu l'audace de poursuivre un de nos bateaux jusques sous le feu de South-Forland.

On écrit de Margate, en date du 22 octobre, que vers les trois heures du matin, on y a ressenti un ouragan épouvantable. Le soleil, en se levant, a éclairé une scène de dévastation, telle que les gens du pays les plus âgés ne se rappellent pas d'en avoir vu une pareille. La jetée, dans une longueur de 30 verges, & toutes les boutiques des marchands de poissons, &c. avoient été renversées par un bâtiment charbonnier, qui se trouvoit amarre dans le port, & dont l'amarre avoit été brisée. Une trombe fut portée jusqu'à l'extrémité de la rade, qui fut couverte à six pieds au-dessus de la plus haute marée. Les habitans qui demeurent de l'autre côté de la parade avoient d'abord été alarmés par les cris des pêcheurs, quand ils virent qu'il n'y avoit plus de barrière entre eux & la mer, ils furent saisis d'horreur, & leur frayeur dura jusqu'à ce que le calme fût revenu.

REPUBLIQUE HELVETIQUE

De Berne, le 29 octobre (7 brumaire)

Notre conseil législatif vient de fixer, comme il suit, les honoraires de ses employés :

Au secrétaire en chef, 3000 fr.; au sous-secrétaire, 2400; à l'enregistreur, 1400; au secrétaire des commissions, 1280; au messenger d'état, 1200.

Un arrêté des consuls de France porte qu'il sera pratiqué une route par le Simplon, depuis Brigg jusqu'à Domodossola: la république cisalpine & le Piémont doivent contribuer pour une partie des frais, notre république pour une autre partie, & la république française pour le reste. Le général Thurreau est chargé de surveiller l'exécution de cet arrêté: deux ou trois bataillons de l'armée des Grisons &

de l'armée d'Italie doivent se rendre sur les lieux pour accélérer les travaux. Le général Dumas a notifié cette résolution du gouvernement français à notre commission exécutive, en l'invitant à y coopérer.

Le courrier, parti de Milan pour Lausanne, le 6 octobre, a été attaqué, près de Sesto, par des hommes armés, qui ont enlevé ses dépêches.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

De Bruxelles, le 11 brumaire.

L'hôtel national des Invalides, qui devoit être établi dans cette ville, & pour lequel il avoit déjà été choisi un local aussi beau que spacieux, sera définitivement placé à Louvain, qui a perdu considérablement depuis la suppression de son université. En conséquence, on est occupé à préparer dans cette dernière ville un bâtiment pour recevoir les invalides, qui y seront au nombre de trois mille.

On évalue à environ 7 à 8 mille hommes le nombre des troupes françaises à la solde de la république batave, qui sont en marche de l'intérieur de la Hollande, ou qui vont s'y mettre, pour aller joindre l'armée du Rhin, sous les ordres du général Augereau. Un corps d'artillerie à cheval doit aussi se rendre à la même destination. Dans le cas où la guerre continueroit, & que ses chances incertaines se rapprochassent le théâtre auprès des bords du Rhin, alors une forte division de chaloupes canonnières hollandaises se rendroit dans les environs de Mayence. L'armée batave est actuellement forte de 52 mille hommes effectifs, non compris les troupes françaises à la solde de la Hollande & les deux régimens allemands de Saint-Gotha & de Waldeck.

De Paris, le 14 brumaire.

Le préfet de police a fait saisir avant-hier une fabrique de faux louis avec tout l'atelier, le balancier, &c.; environ 100 pièces d'or fabriquées, & 500 environ près d'être frappées. Trois des coupables sont arrêtés.

M. de Cobenzel est parti de Paris la nuit dernière pour aller, suivant les uns, à Lunéville, & à Vienne, suivant les autres. M. de Lucchesini reste à Paris, chargé des affaires de Prusse auprès du gouvernement français.

(Journal du commerce)

— Un de nos journaux assure que le citoyen Belleville, ex-consul-général à Gènes, & membre du corps législatif, vient d'être envoyé comme commissaire du gouvernement en Toscane.

— Le citoyen Thihaudeau, ex-préfet de la Gironde, est parti de Bordeaux le 6 brumaire, pour se rendre à Paris, & prendre place au conseil d'état.

— En passant par Bergen, le citoyen Louis Bonaparte, accompagné du citoyen Bascher, est allé visiter le champ de bataille voisin de cette ville, & célèbre par la victoire qu'y remporta en 174. le maréchal de Broglie.

— Nous avons essayé cette nuit un coup de vent terrible; il étoit d'ouest, & par conséquent venoit de la mer. Si les Anglais sont restés sur la côte du Croisic, ils ont dû être brisés sur les rochers. Nous entendrons parler de naufrages.

— Voici les causes des coups de canon qu'on entendit à Nantes, le 4 ou le 5 brumaire. Un caboteur ne pouvant échapper à la division anglaise qu'en se jetant à la côte

s'y échoua : les chaloupes ennemies sont venues pour l'enlever ou le brûler ; les forts ont tiré sur elles & les ont beaucoup maltraitées, avec perte de monde. Le vaisseau de 74, chef de la division anglaise, pour s'en venger, est venu tirer plusieurs voies sur les forts, qui ont riposté de tout ce qu'ils avoient d'artillerie.

— Le corsaire *l'Impromptu*, de Bordeaux, capitaine, le citoyen Cornu, a pris sur la côte d'Angleterre & conduit dans ce port deux bricks anglais, dont l'un chargé de fer en barre & de quelques caisses de fusils, & l'autre sur son lest.

— Ce n'est point un bruit, mais une chose certaine, que les réparations de l'église Saint-Sulpice sont commencées depuis plus de deux mois ; qu'elles se continuent avec activité, & qu'elles seront à coup sûr, achevées avant la délivrance du legs vrai ou faux du citoyen Bethune-Charost, dont nous avons parlé.

— Le Vaudeville vient de fermer pour quelques jours ; sa salle étoit dans un délabrement absolu ; on va s'occuper de ses réparations. De piquans couplets devoient être les adieux du vaudeville au public ; aussi l'étoient-ils : & le public les a trouvés si jolis, qu'il a voulu les entendre le lendemain & plusieurs jours de suite : de sorte que par une singularité non moins piquante que les couplets, le *compliment de clôture* a retardé quelque tems la clôture du théâtre.

— Les poésies de l'abbé de Lille se trouvoient disséminées dans plusieurs feuilles littéraires ; leur mérite étoit pour ainsi dire effacé dans ce mélange de productions diverses. Depuis long-tems on desiroit de voir l'or pur dégagé de tant d'alliage. Le citoyen Coluet vient de rendre ce service aux lettres, en réunissant dans un seul volume les différentes pièces de vers sorties de la plume du chantre des campagnes & des jardins. Des fragmens de son poème sur *l'Imagination* relient l'importance de cette collection ; quel charme de locution, quel feu de poésie, quelle ame sensible & tendre ! Ce n'est que dans la retraite qu'on sent & qu'on écrit ainsi : dans le monde, le cœur s'évapore & l'esprit perd en chaleur tout ce qu'il gagne en légèreté.

— Les élèves de David ont donné, au petit hôtel de Noailles, une fête au respectable Vien, le maître de leur maître, & le régénérateur de l'école française. La société étoit composée de cent vingt personnes. On y a lu des vers, chanté des couplets & porté des toasts. Celui qui en étoit le principal objet étoit placé sous un dais formé par des guirlandes, dont une dessinait cette inscription : *A Vien, les arts recouvrent leurs arts.*

— L'exemple de David, Vernet & Isabey vont exposer publiquement un grand dessin à la manière anglaise, représentant une des revues de chaque décade. La célébrité des auteurs, la perfection du dessin, la parfaite ressemblance du premier consul, le spectacle imposant des guerriers & des curieux, tout commande la curiosité & le plus vif intérêt. Mais n'est-il pas à craindre que cet exemple ne devienne contagieux ; que ces expositions partielles ne fassent tort à l'exposition annuelle, & que l'intérêt ne prenne la place de l'honneur, le grand ressort du talent, & le puissant véhicule de l'émulation.

— Les administrateurs de la loterie nationale certifient qu'au tirage du 16 vendémiaire dernier, il est sorti, à Bordeaux, d'après une mise faite chez le receveur Duvernaux, sur

les n^{os}. 1 & 9, un ambe déterminé à douze francs ; lequel a produit un lot de 61 mille 200 francs ; & qu'à Marseille, une mise chez la receveuse Brazets, sur les n^{os}. 1, 9, 41, 77, a produit six ambes, quatre ternes & un quaterne, à 20 centimes chacun, faisant ensemble un lot de 19 mille 724 francs.

— L'empereur a nommé le citoyen Muller, professeur à Schaffhouse & historiographe de Zurich, son bibliothécaire en chef, avec le grade de conseiller aulique.

— On craint, à Berlin, de perdre le vieux & respectable général Mollendorf, gouverneur de cette ville, le plus distingué des généraux formés à l'école du grand Frédéric, honoré de l'amitié de ce prince, qui lui avoit accordé de bonne heure la plus belle place militaire qui fût mise à sa disposition, le gouvernement de sa capitale. Il est plus qu'octogénaire & attaqué d'une maladie grave & peut-être mortelle.

VARIÉTÉS.

Nous lisons aujourd'hui dans le journal officiel l'article suivant :

Le *Publiciste* de ce jour assure qu'en moment où il écrit, la Toscane est évacuée. Il dit plus : il prétend que l'invasion de cette contrée n'a jamais été autorisée par le gouvernement. On pourroit demander compte au *Publiciste* de la source où il a puisé une nouvelle fausseté, & des assertions mensongères ; & s'il se bornoit à répondre qu'un autre journal (*le Citoyen Français*) a avancé les mêmes faits avant lui, on demanderoit aux rédacteurs de l'un & l'autre de ces feuilles périodiques, d'après quelle combinaison ils ont pu croire vraisemblable que des généraux se permettent des opérations militaires d'une aussi grande importance, sans l'ordre du gouvernement. Les motifs qui ont déterminé & autorisé l'occupation de la Toscane, se trouvent dans des actes & dans des faits assez publics.

1°. Dans les préliminaires signés par M. de Saint-Julien, l'empereur s'étoit engagé à faire désarmer la levée en masse de la Toscane.

2°. Par la convention additionnelle, faite à Castiglione, entre le général Marmont & le général Hohenzollern, le général Brune avoit consenti à attendre une réponse de Vienne sur l'évacuation du Ferrarois par les Autrichiens ; qui devoient évacuer le pays, en exécution de la convention de Maringo ; mais pour prix de cette cession, il n'avoit point été question de la Toscane dans la convention de Castiglione.

3°. Les Autrichiens avoient essentiellement manqué à la convention de Maringo, puisqu'ils ne devoient occuper que la ville & la citadelle de Ferrare, ce qui ne veut pas dire quarante lieues de pays ; cette convention fondamentale, base de toutes les autres, & ratifiée par les deux gouvernemens, ne pouvant être modifiée par une convention faite par des officiers-généraux, le gouvernement avoit sur-le-champ désavoué toute modification.

4°. La levée en masse étoit sollicitée par les Anglois & dirigée en partie par Willot. Un corps napolitain étoit venu le renforcer. Or, l'armée française n'avoit pas conclu d'armistice avec les troupes napolitaines.

5°. Peu de jours après l'occupation de Livourne par les Français, une flotte anglaise s'est présentée devant le port avec 12,000 hommes de débarquement : la république n'a point conclu d'armistice avec les Anglois. La prévoyance est le premier devoir à la guerre, lorsqu'une fois un gouvernement en a manqué, la victoire chancelle & les défaites surviennent.

6°. M. de Sommariva, commandant les troupes autrichiennes en Toscane, s'est retiré sans donner aucune assistance à la levée en masse qui a dû être désarmée. Ces 20,000 brigands se portèrent à tous les excès, & ne respectoient aucune convention.

Pendant que le général Dupont faisoit canonner & prendre d'assaut la ville d'Arezzo, les troupes autrichiennes n'ont dû prendre & n'ont pris aucune part à l'action.

Le général Sommariva a obtenu la permission de traverser, avec le corps de troupes à ses ordres, l'armée française, & de rejoindre le corps de l'armée autrichienne à Ferrare.

Si dans toute cette expédition on peut faire un reproche aux troupes françaises, c'est de n'avoir pas punit assez vivement la ville d'Arezzo qui étoit le foyer de l'insurrection, & qui s'est laissée prendre d'assaut. On se souvient de la conduite criminelle de cette cité lors de la retraite de l'armée de Naples. La gloire nationale ne permettoit pas que de tels excès, aujour d'hui renouvelés, restassent impunis.

Réponse des Rédacteurs.

Il est évident que le général autrichien n'a pas pensé qu'une invasion commandée par tant de motifs fût une rupture de l'armistice, puis que rien ne l'empêchoit de se porter sur Brescia ou sur Bologne, pendant que le général Dupont étoit en Toscane.

La levée en masse opprimoit tellement la Toscane, que les personnes les plus attachées au grand-duc ont vu avec plaisir l'arrivée des Français, dont la conduite a été celle de troupes réglées qui viennent délivrer un pays du joug de hordes indisciplinées.

On a d'ailleurs conservé le gouvernement tel qu'il avoit été établi par l'autorité du grand-duc. (Journal officiel.)

Note des Rédacteurs. — Ce n'est pas seulement dans le Citoyen Français, c'est dans le Journal des Débats & dans plusieurs autres, que le Publiciste a puisé la nouvelle fausseté de l'évacuation de la Toscane.

Cette nouvelle étoit fautive, mais non mensongère: car le mensonge est dans l'intention de trahir la vérité, & non pas précisément dans le contraire de la vérité.

Si nous avons souvent le malheur de nous tromper, l'erreur est dans le fait, jamais dans l'intention; nous aurons toujours le courage de l'avouer, dès qu'elle nous sera connue.

La seule bonne manière de faire tomber une nouvelle fausseté est de la démentir; l'empressement que nous mettons à démentir celles qui nous échappent est la garantie de notre véracité.

Au rédacteur du Publiciste.

Voulez-vous bien, citoyen, insérer dans le Publiciste cette réponse à une dame très-pâlie qui a bien voulu juger le discours préliminaire mis à la tête de la nouvelle édition de l'Education des Filles, de Fénelon? Les lecteurs trouveront sa lettre dans votre numéro du 21 brumaire.

J'ai l'honneur de vous saluer de tout mon cœur.

Madame, j'ignore parfaitement à qui je dois l'annonce aimable & sévère tout ensemble de mon faible discours sur Fénelon.

Il y a des gens qui assurent que vous êtes un homme de lettres, d'un esprit très-fin, philosophe autant qu'il étoit de mode de l'être il y a vingt ans. Ces gens prétendent que vous n'avez non plus été fille, femme & mère que Tiresias, qu'on disoit avoir été tant de choses, & qui gmit, dit la fable, par voir dans l'avenir quand il ne vit plus goutte autour de lui.

Pour moi, je suis fortement persuadé que vous êtes une dame; & je le juge à l'extrême politesse de vos louanges, & à la faiblesse de vos raisonnemens contre la partie religieuse de mon discours.

Je déclare très-sincèrement qu'il y a de l'excès dans vos éloges. Cela arrive quelquefois aux dames; car elles se livrent si sincèrement au plaisir d'obliger notre amour-propre! Quand elles veulent censurer, c'est tout autre chose; leur cœur souffre, & leurs idées deviennent confuses. Permettez-moi de vous avertir franchement que cela vous est arrivé; car il est impossible de comprendre pourquoi vous montrez tant de zèle contre mon zèle religieux, & pourquoi vous m'appellez intolérant. Je m'oppose, dites-vous, aux opinions reçues. Qui, à celles qui sont reçues dans certaines sociétés, peut-être dans la vôtre, mais je défends celles qui sont reçues dans la société universelle des hommes religieux, qui est beaucoup plus étendue que la vôtre. Elles y étoient reçues du tems de Fénelon: il les a défendues & transmises; & ceux qui ont continué à les défendre ne sont point les perturbateurs, mais bien ceux qui, les troublant dans cette possession, ont fini par bouleverser toutes les opinions & la morale. Si je m'exprime avec un peu de chaleur contre leur entreprise, cette chaleur est celle de beaucoup de gens de bien. Un peu d'indignation est naturelle au milieu des ruines dont nous sommes entourés. On nous reproche que ces traits de censure sont usés. Ils ne le sont pas tant, si l'on juge par la sensibilité avec laquelle on s'en montre blessé. Ou les traits ne sont pas si usés, ou la sensibilité est encore bien neuve; car on prend souvent son texte d'un mot ou innocent ou badin, pour se répandre en effroyables injures.

Croyez-moi, madame, ne vous mêlez point du tout des défenseurs des opinions reçues du tems de Fénelon, avec les défenseurs des opinions reçues dans quelques hudoirs, & détestés dans les familles vertueuses; & si vous avez été fille, épouse ou mère, souvenez-vous que presque toutes celles qui le sont avec dignité, ont resté fidèles ou sont revenues à mon opinion, ou, pour parler plus convenablement, à celle de presque tout le genre humain.

Daignez ne pas vous offenser: car si vous le faites, je déclare que vous êtes une dame somme Mlle. D. u., & je me tais.

VAUXELLES.

Parmi ceux qui ont lu, avec quelque attention, la lettre dont il est ici question, il n'y a vraisemblablement que le citoyen Vauxelles qui y ait aperçu une censure malizne. On y relève avec abandon les idées fines & les principes sages qu'on y trouve: on s'y plaint, avec réserve, d'un peu d'intolérance religieuse. Il n'y a pas de mal à cela. L'auteur du discours dit que l'indignation est naturelle contre ceux qui attaquent ses opinions; & l'indignation ne peut pas être indulgente. Nous croyons qu'il vaudroit mieux défendre la religion, comme la défendoit Fénelon lui-même, sans indignation & sans sarcasmes. Nous croyons aussi que l'intolérance religieuse tient toujours à l'esprit de parti, & que la vraie tolérance tient plus au caractère qu'aux principes. Mais chacun peut penser là-dessus suivant ses vues.

Le citoyen Vauxelles, en convenant, par courtoisie, que la lettre dont il se plaint est d'une dame, a l'air de croire qu'elle est d'un homme de lettres. S'il le pense réellement, il est dans l'erreur. Nous lui affirmions en toute sincérité, qu'elle est écrite par une femme, à qui ce journal doit déjà quelques morceaux qui ont été remarqués, & qui méritent de l'être par l'excellent esprit & l'élégante précision qui les distinguent.

Nous ne croyons pas que cette dame s'offense le moins du monde des leçons un peu sévères que lui donne son censeur; mais si elle jugeoit à propos d'y répondre, comme elle le feroit sûrement avec le calme, la modération & la dignité qui lui conviennent, nous imprimierions, avec empressement, sa réponse.

Bourse du 14 brumaire.

Amsterdam.....	Rente provis.	26 fr. 00 c.
Idem cour.....	Tiers consol.	36 fr. 00 c.
Hamb.	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 68 c.
Madrid.....	Bons d'arrér.	87 fr. 75 c.
Madrid effect.	Bons pour l'an 8. 92	fr. 85 c.
Cadix.....	Syndicat.....	00 fr. 00 c.
Cadix effect.	Coupures.....	81 fr. 25 c.
Gênes effectif.....	Caisse des rentiers....	28 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 00 c.
Bâle.....	Ling. d'arg.....	50 f. 40 c.
	Portugaise.....	95 fr. 58 c.
	Piastre.....	5 fr. 30 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr. 50 c.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	26 f. 00 c.
Montpellier.....		

Café Martinique, 2 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompee anglais, 1 fr. 67 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 95 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 0 fr. 00 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 3 f. 00 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 20 c. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{8}$, 325 fr. — Cognac, 22 deg., 240 fr. — Montpellier, 22 deg. 325 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 c.

Almanach des Spectacles de Paris, ou Calendrier historique & chronologique des théâtres; 45^e partie.

Répertoire agréables et utile, 2 vol. in 24. Prix, 2 fr., & 2 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Duchesne, rue des Grands-Augustins, n^o. 30; Moutardier, quai de la Vallée, n^o. 28; & chez les marchands de nouveautés.